

**CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2022 DE CHF 3'018'596.86 POUR DES AMORTISSEMENTS
COMPLÉMENTAIRES**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 9 oui (dont le Président), 9 non et 0 abstention sur 18 CM présents

a) De procéder à des amortissements complémentaires sur les crédits relatifs à :

1. La transformation de l'ancienne école pour un montant de CHF 30'142.80, bien n°3.
2. Le mur de la mairie pour un montant de CHF 69'540.86, bien n°5.
3. La rénovation de l'annexe de la salle communale pour un montant de CHF 123'029.65, bien n°6.
4. L'assainissement de la salle communale pour un montant de CHF 58'629.85, bien n°8.
5. La chaufferie de l'école Tréchaumont pour un montant de CHF 27'884.04, bien n°13.
6. L'axe vert pour un montant de CHF 65'504.70, bien n°18.
7. Le véhicule de service J. Deere/Isuzu pour un montant de CHF 45'523.65, bien n°38.
8. L'éclairage/chambre d'arbres de la Place du village pour un montant de CHF 45'739.-, bien n° 39.
9. L'urbanisation de Cressy pour un montant de CHF 59'363.50, bien n°42.
10. La modification d'une salle en DO-JO pour CHF 64'466.75, bien n° 58.
11. Rénovation des fenêtres bâtiment Briefer et Maison de Paroisse pour un montant de CHF 50'070.68, bien n° 61.
12. Crédit d'étude – culture Cherpines pour un montant de CHF 22'145.21, bien n° 71.
13. Etanchéité du préau couvert de l'école de Confignon pour un montant de CHF 55'254.43, bien n° 88.
14. Audit du parc immobilier communal pour un montant de CHF 83'200.-, bien n° 93.
15. Couverture du réseau 3G/4G de l'école de Cressy pour un montant de CHF 30'375.-, bien n° 95.
16. Rénovation immeuble Troullier pour un montant de CHF 1'206'576.06, bien n°4
17. Collecteurs de Cressy, lot 3 pour un montant de CHF 981'150.68, bien n°46.

b) De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous la rubrique 383 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».

- c) D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire total 2022 de CHF3'018'596.86.
- d) De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.



Le Président : Félicien MAZZOLA



La Secrétaire : Nicole ROEHRICH